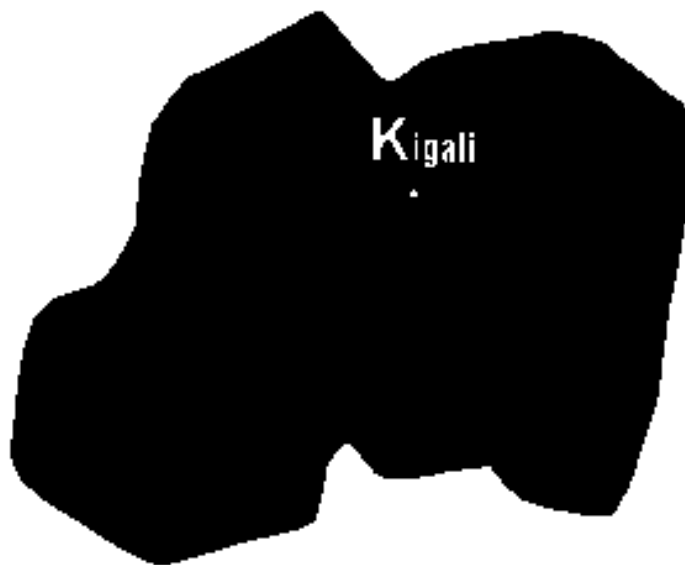




**COMMISSION
JUSTICE ET PAIX**

Rapport de la mission

RWANDA

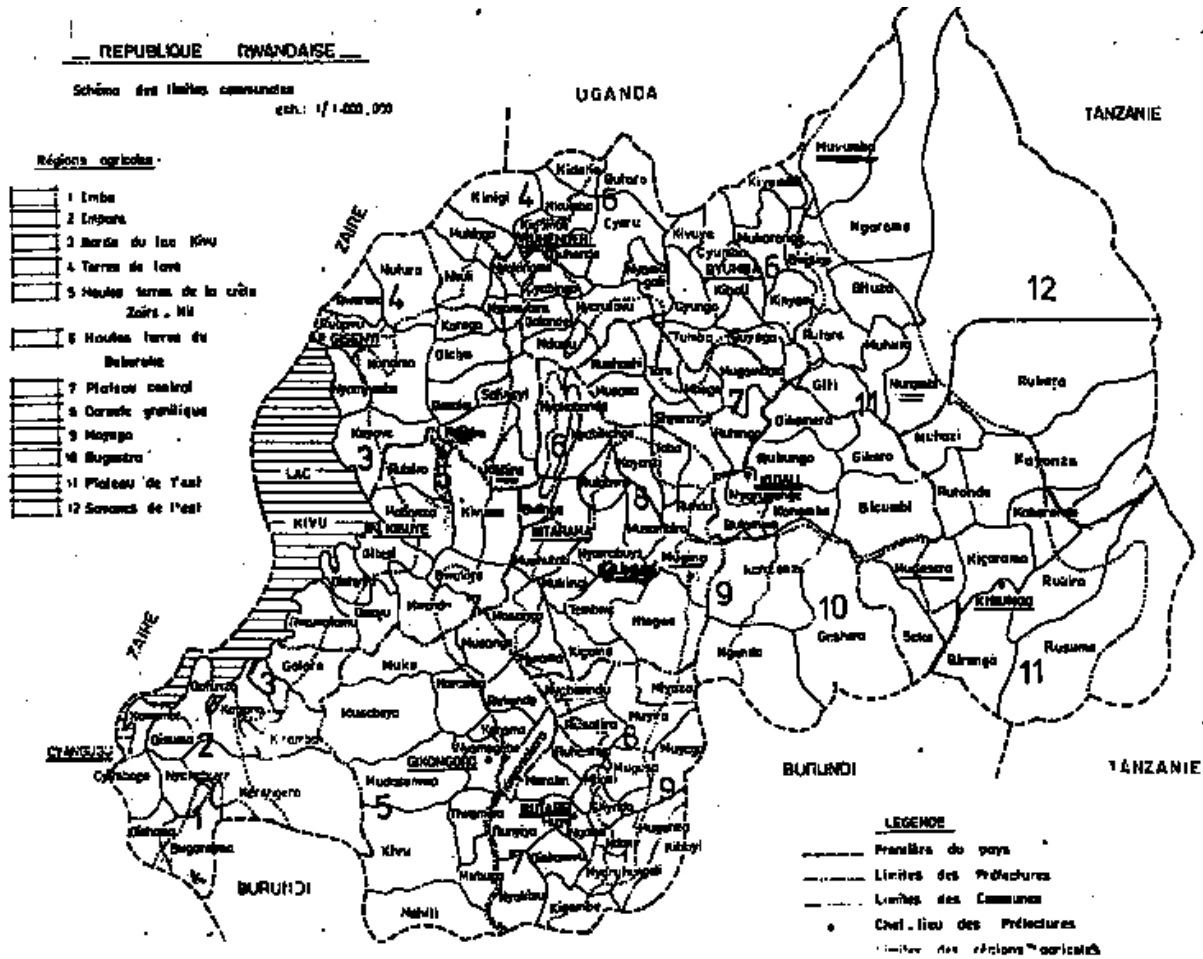


**Réalisée par une délégation de Justice et Paix
et de Rechtsvaardigheid en Vrede**

Février 1992

SOMMAIRE

Mission « Justice et Paix » belge au Rwanda	4
- but de la mission	
- préparation	
Rapport synthétique de la mission au Rwanda	5
I. L'état de guerre	
L'arrière fond historique	
II. Violations des droits de l'homme	10
Liberté de la presse rnenacée	12
III La situation politique	15
IV. Attitude de l'église	24
V. La situation économique et sociale	27
En guise de conclusion	29
Constatations positives	
Constatations négatives	



BUT DE LA MISSION

En août 1991 , il a été demandé à la Commission "Justice et Paix» d'envoyer une mission d'observation au Rwanda et au Burundi.

Suite à des contacts entre les Commissions "Justice et Paix" et «Rechtvaardigheid en Vrede», elle a été organisée de commun accord le 13 janvier 1992.

Le but de la mission était d'examiner sur place la situation et de rédiger un rapport objectif concernant :

1. l'"état de guerre";
2. le respect des droits de l'homme;
3. la situation politique;
4. l'attitude de l'Eglise;
5. la situation économique et sociale

PREPARATION

Dès le 14 janvier, cette double mission a été préparée en commun par les deux délégations. Des entretiens ont eu lieu avec plusieurs Rwandais et Burundais résidant à Bruxelles, des missionnaires, des journalistes et des hommes d'affaire qui y avaient séjourné, ainsi qu'avec l'Ambassadeur du Rwanda (l'Ambassadeur du Burundi étant absent).

Les délégués ont également pris connaissance de nombreux documents, textes de loi et projets de loi, discours du Président et du Premier Ministre, lettres pastorales, organes de presse et coupures de presse.

La mission au Rwanda a eu lieu du 21 février au 5 mars 1992. Nous en faisons ici le rapport.

RAPPORT SYNTHETIQUE DE LA MISSION AU RWANDA.

I. L'ETAT DE GUERRE

Tous nos interlocuteurs étaient unanimes sur un point : la première priorité pour le Rwanda doit être : cesser la guerre. Même les militaires sont las de la guerre. On se rend bien sûr compte de ce que les négociations de paix peuvent prendre un certain temps, mais il est souhaité «qu'on commence avec un cessez-le-feu et qu'on se mette à table».

L'arrière-fond historique

Pour comprendre la guerre entre le FPR (Front Patriotique Rwandais) et l'armée rwandaise, un éclairage historique s'impose.

Avant l'époque coloniale (et depuis le 17^e siècle) le Rwanda était un royaume gouverné par le Mwami. Les Tutsis y jouaient le même rôle que la noblesse durant notre époque féodale. Les Hutus (85 % de la population) et les Twas (1 %) étaient soumis aux Tutsis. S'ils parlaient la même langue (le kinyarwanda) ils se distinguaient par leur fonction économique, les Tutsis vivant surtout de l'élevage, les Hutus de l'agriculture et les Twas de la chasse.

Lorsqu'en 1885 les puissances occidentales divisèrent entre eux l'Afrique, ils tracèrent des «frontières d'Etat» artificielles, sans tenir compte des communautés ethniques. Le Rwanda devint (tout comme le Burundi) un protectorat allemand mais la structure féodale demeura intacte. De même lorsque les missionnaires commencèrent en 1900 l'évangélisation du Rwanda, ils portaient de la thèse que (comme du temps de Clovis) la conversion de la classe dirigeante serait suivie de celle du peuple.

Après la première guerre mondiale, le Rwanda (tout comme l'«Urundi») fut placé sous la tutelle de la Belgique. En 1922 les frontières actuelles furent fixées, le Rwanda perdant une partie de son territoire au profit de la Grande-Bretagne (notamment le sud de l'Uganda actuel).

L'administration belge reconnut la structure féodale et l'autorité du mwami. Afin d'échapper aux travaux forcés, beaucoup de Rwandais allaient se réfugier sur le territoire de l'actuel Uganda et Tanzanie.

En 1935, les premières tentatives modestes de «démocratisation» se manifestèrent par l'élection de conseils consultatifs. Les Hutus y prirent place et allaient, dès l'instauration du suffrage universel (pour les hommes) en 1956, renforcer leur position. Mgr. PERRAUDIN, vicaire apostolique de Kabgayi oeuvra pour la justice sociale et l'émancipation des Hutus. En 1957 Grégoire KAYIBANDA fonda le «Mouvement Social Hutu», précurseur du Parmehutu (Parti du Mouvement de l'Emancipation Hutu) qui gagna les élections communales en 1959 et revendiqua la «démocratie». Le colonel beige LOGIEST provoqua le renversement des rapports de force au profit des Hutus.

Après que la Belgique eut accordé l'«autonomie interne» au Rwanda, le 28 janvier 1961, un «coup d'état» eut lieu à Gitarama et plaça le pouvoir entre les mains de KAYIBANDA et son parti, le Parmehutu.

Ayant obtenu, aux élections du 25 septembre, 35 des 44 sièges, KAYIBANDA devint le premier Président de la République rwandaise, qui accéda à l'indépendance le 1er juillet 1962. La première constitution confirma l'abolition de la monarchie. Le 6 février 1963 KAYIBANDA révoqua les deux ministres Tutsis du parti UNAR (Union Nationale Rwandaise). Dorénavant aucun Tutsi ne fera plus partie d'un gouvernement Kayibanda, tandis que la préfecture de Gitarama (région du Président) fut surreprésentée. De nombreux Tutsis se réfugièrent en Uganda et au Burundi.

Fin décembre 1963 l'échec de l'invasion de réfugiés Tutsis rwandais venant du Burundi (les «inyenzi» ou «cafards») provoqua une nouvelle explosion de violence qui coûta de 10 à 15.000 victimes Tutsis. A vingt kilomètres au sud de Kigali les assaillants furent refoulés par l'armée rwandaise (commandée par un officier belge muni d'un mégaphone). Le nombre de réfugiés

rwandais en Uganda, Tanzanie, Zaïre et Burundi aurait, selon certaines sources, atteint 400.000 personnes; selon d'autres sources, ce chiffre serait toutefois nettement exagéré

En mai 1972 une invasion de rebelles Hutu en Burundi déboucha sur un bain de sang ayant pour effet que de nombreux Hutus burundais se réfugièrent au Rwanda, où une nouvelle persécution des Tutsis ne se fit pas attendre.

Le 5 juillet 1973 un nouveau coup d'état mit fin au règne du Président KAYIBANDA, accusé de corruption. Un «Comité pour la Paix et l'Union Nationale» dirigé par le général-major Juvenal HABYARIMANA (et le colonel KANYARENGWE) prit le pouvoir et fonda la «deuxième République». Le 5 juillet 1975 fut fondé le MRND (Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement) qui remplaça le parti Parmehutu en tant que parti unique. Les 26 membres du Comité central furent nommés par le Président. Le 20 juillet un référendum approuva une nouvelle constitution et HABYARIMANA fut élu Président. En avril une «conspiration» était découverte, présumée dirigée par le colonel KANYARENGWE; celui-ci parvint à se réfugier en Tanzanie (il allait réapparaître fin 1990 en tant que vice-président du FPR qui attaqua le Rwanda le 1er octobre 1991).

Le 7 octobre 1982, 40.000 réfugiés rwandais d'Uganda franchirent la frontière, suite à la guerre éclatée dans ce pays, où d'autres Rwandais rejoignirent l'armée de libération NRA (National Resistance Army) de Yoweri MUSEVENI qui parvint à vaincre AMIN DADA et à s'emparer du pouvoir.

Après un nouveau bain de sang au Burundi, en août 1988, 60.000 Hutus se réfugièrent temporairement au Rwanda.

Le 19 décembre 1988, HABYARIMANA fut réelu président. Le calme semblait revenu, mais les Rwandais réfugiés en Uganda n'avaient nullement abandonné le projet d'envahir le pays et de s'emparer du pouvoir. Le 23 septembre 1990, le Président fut informé que des

concentrations de troupes étaient remarquées le long de la frontière ougandaise. Le 26 il se rendit néanmoins aux Etats-Unis pour une visite officielle.

Cinq jours plus tard, les «inkotanyi» (les «invincibles») du FPR envahirent le pays sous la conduite de Fred RWIGEMA, allié du Président ougandais MUSEVENI. L'armée rwandaise (5.000 hommes) parvint, avec l'aide de la garde présidentielle du Zaïre, à les refouler. Le 24 octobre une offensive diplomatique belge aboutit à un accord de cessez-le-feu qui ne manqua pas d'être violé. Enfin, en février 1991, les présidents HABYARIMANA et MUSEVENI prirent l'engagement de promouvoir un armistice. A l'initiative du Président de la Tanzanie, ALI HASSAN MWINGY, les présidents du Rwanda, de l'Uganda et du Burundi (Pierre BUYOYA) ainsi que le premier ministre Zaïrois LUNA BULULU, le secrétaire-général de l'OUA, SALIM AHMED SALIM et le Haut Commissaire aux Réfugiés SERGIO VIERA DE MELLO se rencontrèrent à Dar-es-Salaam. Le Président MOBUTU fut désigné comme médiateur chargé de négocier une trêve. Cet accord fut signé le 23 mars à Nsélé en présence du président zaïrois. Il n'allait pas tenir longtemps. Déjà le lendemain le FPR signala que l'armée rwandaise avait attaqué ses positions. Les Inkotanyi poursuivirent également leurs attaques.

A l'aube de 1992 la guerre entra dans une nouvelle phase. Tous les quinze jours des soldats FPR fortement armés lancèrent des attaques en masse à partir de l'Uganda, pour se retirer ensuite derrière la frontière. Entre-temps presque chaque nuit des commandos s'infiltrèrent derrière les lignes rwandaises. Dans la commune de Kiyorobe, dans le village de Mabare, ils tuèrent douze civils, un homme, trois femmes et neuf enfants. Une femme enceinte, qui portait un enfant sur le dos fut transpercée ainsi que l'enfant et fut ensuite éventrée. Le 22 février, un vieillard handicapé trouva la mort dans sa maison incendiée par les rebelles.

Le 28 janvier 1992 Butaro et Runaba (dans la préfecture de Ruhengeri) et Muvumba (la paroisse de Rukomo dans la préfecture de Byumba) furent attaqués. Les habitants de Butaro se réfugièrent à Cyeru après une attaque aux armes lourdes. Les corps de garde de l'armée rwandaise se retiraient jusqu'à l'arrivée des renforts qui parvenaient à refouler les assaillants. A

Muvumba des ponts furent détruits ou endommagés par 300 rebelles en civil, après quoi plus de 3000 réfugiés trouvèrent un abri dans un camp de tentes

Dans la nuit du 25 au 26 février un commando important attaqua le centre commercial de Rushaki, où ils tuèrent trois garçons, deux filles et un bébé. Un autre groupe pilla et saccagea le dispensaire après quoi ils s'attaquèrent au centre sanitaire des Soeurs oblates de l'Assomption. Ils assassinèrent la soeur Renée POPPA, âgée de 84 ans, de nationalité française, ainsi qu'une aspirante de 20 ans et une handicapée mentale.

Ces attaques semblèrent indiquer que le FPR attaquerait dorénavant de préférence des services sociaux, en espérant obtenir ainsi que les missionnaires et le personnel médical quitteraient la région, suivis par la population locale

Lors de nos contacts avec les autorités rwandaises, les partis politiques, les missionnaires et coopérants, tous insistaient sur la nécessité de sensibiliser l'opinion Internationale afin qu'on fasse pression sur l'Uganda notamment. Jusqu'ici les Britanniques se montraient réticents, sans doute parce que le Président ougandais avait promis que les indiens expulsés par AMIN DADA pourraient être rapatriés et dédommagés.

Nous avons également pu constater que sur tout le territoire rwandais une psychose de peur s'était installée suite aux attentats dirigés contre des Tutsis soupçonnés a priori de collaboration avec les assaillants et aux vols et extorsions commis par des soldats ou des civils armés. Les effectifs de l'armée rwandaise composée initialement de 5.000 hommes avaient été augmentés pour atteindre environ 40.000 hommes, et parmi les recrues se trouvèrent bon nombre de jeunes bandits qui, pendant leurs congés ou lorsqu'ils avaient l'occasion de quitter leur poste, pénétrèrent dans les demeures ou magasins pour y extorquer de l'argent, sous la menace de grenades (qu'on peut acheter et même louer sur le marché). Même des soldats en congé de convalescence ne désirant pas rejoindre le front se rendirent coupables de tels attentats.

II. VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME.

Lors de notre séjour nous avons pu nous entretenir avec des représentants de plusieurs organisations consacrées à la défense des droits de l'homme, avec des journalistes, des missionnaires et des victimes de confrontations ethniques ou d'arrestations arbitraires.

Actuellement, le Rwanda compte six organisations qui défendent les droits de l'homme :

- L'ARDHO : Association Rwandaise pour la défense des droits de l'homme;
- L'ADL : Association Rwandaise pour la défense des droits de la personne et des libertés publiques;
- La LICHREDHOR : Ligue chrétienne de défense des droits de l'homme au Rwanda;
- KANYARWANDA;
- L'AVP : Association des Volontaires de la Paix;
- le CRDDR : Comité pour le respect des droits de l'homme et la démocratie au Rwanda (en Belgique).

L'ARDHO, présidée par le Procureur général à Kigali Alphonse Marie NKUBITO, groupe surtout des juristes qui assument la défense des victimes d'arrestations arbitraires. Le procureur qui, dès le 1er octobre, fut chargé du premier triage des 10.000 «suspects» arrêtés à Kigali, constata que la très grande majorité des détenus avaient été arrêtés abusivement et devaient donc être libérés. Cette conclusion ne répondit pas aux vœux des autorités et, comme il refusa de la retirer et d'abandonner sa mission, il fut déplacé de Kigali à Nyanza

L'ADL, créée en septembre 1991, et présidée par le Prof. NTEZIMANA, intervient directement en faveur des victimes d'attentats criminels, d'arrestations arbitraires et de tortures. La militante ADL Monique MUJAWARIYA se rend immédiatement sur place, là où des attentats ont été signalés, accompagnée d'observateurs rwandais ou étrangers et accuse, s'il y a lieu, les autorités locales de complicité. Elle parvient ainsi à tempérer, ne fût-ce que temporairement, les actes de violence.

L'association KANYARWANDA, qui milite pour «l'union par la justice sociale», a été fondée en novembre 1991 par Fidel KANYABUGOYE, ex-directeur au Ministère des Travaux publics. Elle effectue des études mais s'occupe également de cas concrets. Le président est un Mugogwe, une branche moins développée de l'ethnie tutsi, qui vit de l'élevage dans la région nordique des volcans. Après l'échec essuyé par les envahisseurs FPR de Ruhengeri des bandes armées furent incitées à punir les Bagogwe accusés de trahison. Suite à cet appel au génocide, un vrai carnage, effectué avec l'aide de l'armée, eut lieu dans les préfectures de Gisenyi et Ruhengen. Le nombre de victimes aurait, selon certaines sources, dépassé le millier. Le ministre de Justice ne mentionna que 84 victimes mais la direction de Kanyarwanda avance le chiffre réaliste de 320 morts.

Le CRDDR fut fondé à Bruxelles en 1990. Il rassemble des informations concernant la violation des droits de l'homme et les rend publiques en les transmettant notamment à «Amnesty International» et au bureau américain «Africa Watch». Selon un rapport d'Africa Watch, on pourrait déduire du fait qu'aucune personne soupçonnée d'assassinats de Tutsis ou de règlements de comptes n'a été jugée, qu'elles ont agi sous la direction ou la protection de politiciens influents.

Bien que les méfaits signalés correspondent malheureusement à la triste réalité, un contrôle sérieux s'impose néanmoins à propos du nombre de victimes cité et d'autres informations récoltées dans ce pays exposé à une surproduction de numéros. Nous avons, d'autre part, pu constater que la publicité donnée aux violations des droits de l'homme ne plaît pas aux autorités rwandaises. Aussi, les journalistes qui utilisent la «liberté de presse» pour condamner ces méfaits et dévoiler le cas échéant la complicité des autorités, s'exposent à de graves sanctions.

Liberté de la presse menacée

Le besoin de liberté d'expression se manifeste au Rwanda par la publication d'une presse périodique abondante qui ne manque pas de critiquer ouvertement les autorités et le parti au pouvoir. Surtout lorsqu'ils ne se limitent pas à des commentaires mais y ajoutent des caricatures (selon nos normes, assez brutales et souvent de mauvais goût) qui sont évidemment de nature à influencer les opinions des analphabètes, les responsables peuvent s'attendre aux réactions virulentes des autorités et de la sûreté. Durant notre séjour nous avons pu contacter plusieurs journalistes qui avaient, soit été arrêtés et condamnés, soit harcelés par des menaces de mort.

Le rédacteur du journal catholique «Kinyamateca» l'Abbé André SIBOMANA, reçut lors de notre visite, des menaces de mort en réponse à un éditorial qui avait fait état du manque de discipline dans l'armée fatiguée. La lettre en question prétendait que cet éditorial avait fait déborder le vase et que les jours de l'abbé étaient comptés («puisque vous avez appris le latin: *alea jacta est*»).

Le rédacteur en chef du Journal «Umurangi» Boniface NTAWUYIRUSHINTEGE apprit le 27 février que des agents du «Service Central de Renseignements» commandés par un certain Gaspard NDABABONYE étaient postés devant l'imprimerie dans le but de l'arrêter. Etant donné que des arrestations «normales» n'ont pas lieu pendant les week-end, il redouta d'être à nouveau amené au poste de garde du SCR et d'y être torturé. En octobre 1991 il avait déjà subi une première arrestation pour avoir publié le compte-rendu d'un meeting de l'opposition. Le 3 décembre 1991 il fut à nouveau arrêté suite à la publication d'une caricature injurieuse à l'adresse de la présidence du parti unique. A cette occasion il eut à subir de sérieuses tortures (aux bras et aux pieds) administrées par le capitaine SIMBIKANGWA, qui fait partie de l'entourage du Président. Celui-ci avait dit «que dorénavant il allait bien se taire, tout comme le reste de la presse» mais il avait répondu à ce défi par la publication du récit des actes de torture subis, illustré par une caricature éloquente. Il apprit dès lors qu'on était venu l'arrêter avec le message «que son tombeau était prêt». Il parvint cependant à s'échapper et à prendre le

maquis. Les agents de la sûreté s'adressèrent ensuite à son épouse en l'exhortant, sous la menace des armes, à dévoiler où se cachait son mari, sinon les enfants et toute la famille seraient exécutés. Elle parvint cependant à les convaincre de son ignorance («c'est vous qui devez le savoir puisque c'est vous qui l'avez arrêté») mais les menaces se répétèrent. Le journaliste pourchassé écrivit une lettre adressée au Président l'informant de ces pratiques condamnables, et en envoya copie au Ministre de la Justice, au procureur, aux missions diplomatiques et aux associations de défense des droits de l'homme.

Nous avons eu également l'occasion, en date du 4 mars, de visiter la prison de Kigali où le directeur, M. Wellars MUGIRANEZA s'efforça d'adoucir le sort des (en ce moment encore 1400) détenus. Il nous rendit possible de rencontrer trois journalistes: MUBERANTWARI, dont le procès entamé suite à la publication d'une caricature injurieuse pour le chef de l'Etat n'avait pas encore abouti, Jean MUGABE (du «Tribun du Peuple») condamné à quatre ans de détention pour avoir publié une caricature représentant le Président et son entourage fuyant devant une baleine nommée «conférence nationale», et André KAMEYA (de «Rwanda Rushya») accusé d'atteinte à la sécurité de l'Etat suite à un article qui signala la rumeur selon laquelle des Hutus burundais recevaient un entraînement militaire sur le territoire rwandais. Il n'introduit pas de demande de mise en liberté provisoire, une telle demande pouvant être considérée comme un aveu, mais aussi parce qu'il se sentait plus en sécurité dans la prison que chez lui¹.

Lors d'un entretien avec le Secrétaire Général des Affaires Etrangères Simon INSONERE, il nous demanda pourquoi on faisait tant de bruit, à l'étranger, autour de l'arrestation de journalistes. Nous lui répondions que chez nous la liberté de la presse était sacrée. Il croyait cependant savoir que dans un pays aussi libéral que les Etats Unis on ne pouvait pas insulter impunément le Président, après quoi nous lui fîmes remarquer que c'était pourtant la presse qui avait provoqué la chute du Président Nixon.

¹ Depuis lors, il aurait été mis en liberté provisoire, ainsi que MUGABE.

De même, lors de notre entretien avec le Président HABYARIMANA, celui-ci nous dit que ces «soi-disant» journalistes qui sont en fait des pamphlétaires, doivent comme tout un chacun respecter les lois et qu'il y a d'ailleurs des méfaits bien plus graves (commis par le FPR) qui mériteraient davantage d'intéresser l'opinion internationale

Il nia aussi qu'on utilise deux poids et deux mesures pour juger des «délits de presse». Suite à notre remarque à propos des incitations à la violence, diffusées par la radio nationale, il répondit que cela pourrait être corrigé par un débat politique et que tous les partis ont droit à un temps d'émission. Là où nous pouvions être d'accord avec lui c'est lorsqu'il disait qu'il y a sans doute peu de pays (certainement en Afrique) où l'on obtiendrait si facilement libre accès à la prison, où nous avons, en effet, eu l'occasion de nous entretenir tranquillement avec les détenus.

En tous cas, nous avons pu constater que «la publicité internationale» est une arme efficace contre les violations des droits de l'homme.

III. LA SITUATION POLITIQUE

Depuis la chute des dictatures communistes et la fin de la guerre froide, l'Afrique connaît également une évolution irrésistible vers la démocratisation

La déclaration de François MITTERRAND au Sommet francophone de la Baule, en juin 1990, annonçait que l'aide française irait dorénavant de préférence aux pays qui auront choisi la voie de la démocratisation a été entendue en Afrique noire. Depuis lors, après que le Bénin mit fin au régime d'état autoritaire, dans toute l'Afrique, L'objectif du «multipartisme» devint incontournable.

Ce processus de démocratisation démarra également au Rwanda, qui avait, dès le coup d'état du 5 juillet 1973, connu un régime autoritaire, dirigé par un parti unique, le MNRD (dont tous les Rwandais firent partie dès leur naissance), conduit par un Président qui fut également chef de parti et commandant suprême de l'armée.

Le 5 juillet 1990 le chef d'état annonça la création d'une «Commission Nationale de Synthèse» chargée de préparer une nouvelle constitution qui reconnaîtrait le multipartisme. Le premier projet fut cependant modifié par le parlement, (le CND ou Conseil National de Développement) composé quasi-uniquement de membres du MNRD, en vue de le rendre compatible avec les souhaits du Président.

La Constitution promulguée le 10 juin 1991 confirma, en effet, le pouvoir du Président, qui demeure compétent pour former et présider le gouvernement et qui «dispose de l'administration et de l'armée».

Il est vrai que la préoccupation démocratique apparaît dans le texte de plusieurs articles :

(art.6) Tout pouvoir émane de la Nation. La souveraineté nationale appartient au peuple rwandais qui l'exerce par ses représentants ou par voie du référendum.

(Art.7) Les partis politiques remplissant les conditions légales concourent à l'expression du suffrage. Ils se forment et exercent leurs activités librement à condition de respecter les principes démocratiques et de ne pas porter atteinte à la forme républicaine de l'Etat, à l'intégrité du territoire national et à la sécurité de l'Etat.

(Art.12) La personne humaine est sacrée. La liberté de la personne humaine est inviolable; nul ne peut être poursuivi, arrêté, détenu ou condamné, si ce n'est dans les cas prévus par la loi entrée en vigueur avant la commission de l'acte et dans les formes qu'elle prescrit.

Aucune infraction ne peut être punie de peines qui n'étaient pas prévues par la loi avant qu'elle fut commise.

Toute personne est présumée innocente des infractions qui lui sont reprochées tant qu'une condamnation définitive n'est pas intervenue.

(Art.22) Il ne peut être porté aucune atteinte à la vie privée des individus. Le domicile est inviolable...

(Art.40) Le Président de la République est élu au suffrage universel direct et à la majorité absolue des voix exprimées... Le Président est élu pour un mandat de 5 ans. Il est rééligible. Toutefois, il ne peut exercer plus de deux mandats successifs.

A côté de ces éléments positifs, qui jusqu'ici sont d'ailleurs souvent restés lettre morte, la constitution comporte aussi des articles moins «démocratiques» tel que :

(Art. 44) Le Président de la République :

1. nomme le Premier ministre et met fin à ses fonctions. Sur proposition du Premier ministre, il nomme les autres membres du Gouvernement et met fin à leurs fonctions;
2. préside le Conseil des Ministres;
3. nomme aux emplois judiciaires ainsi qu'aux emplois supérieurs, civils et militaires déterminés par la loi...

Une loi concernant la reconnaissance des partis politiques fut également adoptée. Outre les quatre partis initialement reconnus cinq «nouveaux» partis ont, depuis lors, été agréés. Ces partis auraient, selon l'opposition, été «encouragés» par le Président dans le but de favoriser l'éparpillement du multipartisme. Pour le moment les partis suivants ont été reconnus au Rwanda :

- le MRND rénové (Mouvement républicain national pour la Démocratie et le Développement), l'ancien parti unique présidé par le Président de la République;
- le MDR (Mouvement démocratique républicain) principal parti de l'opposition et successeur du Parmehutu;
- le PL (Parti libéral) dirigé par un comité composé de trois Hutus et un Tutsi, mais qui compte parmi ses membres, 60 % de Tutsis;
- le PSD (Parti social démocrate) qui est également de tendance libérale;

en outre, les petits partis suivants :

- le PSR (Parti Socialiste Rwandais);
- le RTD (Rassemblement Travailleiste pour la Démocratie);
- le PDC (Parti Démocrate Chrétien);
- le PECO (Parti des Ecologistes);
- le PDI (Parti pour la Démocratie Islamique);

En dehors des neuf partis officiellement reconnus au moment de notre visite, d'autres partis ont été créés, notamment :

- la CDR (Coalition pour la Défense de la République);
- le PPJR (Parti progressiste de la Jeunesse rwandaise);
- le PADER (Parti démocratique rwandais);
- le PARERWA (Parti révolutionnaire du Rwanda);
- le MFBP (Mouvement des Femmes et du Bas-Peuple);
- le PADE (Parti démocratique);

et, à l'étranger :

- l'aile politique du FPR (Front Patriotique Rwandais) présent en Uganda, ainsi qu'au Kenya;
- l'UPR (Union du Peuple Rwandais) fondé à Bruxelles;
- l'ASDR (Alliance Sociale Démocrate Rwandaise) également fondée à Bruxelles.

Le 1er juillet 1991, à l'occasion de la fête nationale, le Président prononça un discours apparemment très positif, dans lequel il annonça qu'il veillerait à ce que tous les partis aient les mêmes chances pour faire connaître leurs idées. Il annonça aussi qu'une première réunion serait consacrée à la préparation des élections

Le 31 Juillet 1991 les quatre partis d'opposition (MDR-PL-PSD et PDC) se réunirent et se prononcèrent à l'unanimité en faveur d'une Conférence Nationale Souveraine, qu'ils estimaient être le seul cadre adéquat pour solutionner les graves problèmes auxquels le pays était confronté. Ils se mirent également d'accord pour former un «comité de concertation» des partis démocratiques.

Le 12 octobre 1991 le Président nomma, sans consultations préalables, le Dr. Sylvestre NSANZIMANA, comme premier ministre chargé de former un gouvernement. Bien que nul ne doute des qualités de Mr. NSANZIMANA, l'opposition contesta sa nomination. Le refus des partis sollicités par le Président de participer à ce gouvernement, ainsi que la décision du Président de ne pas retenir les candidatures proposées par le premier ministre, conduisirent à la formation d'un gouvernement pratiquement homogène - MRND.

La revendication formulée le 4 décembre par les partis de l'opposition de désigner eux-mêmes un candidat premier ministre fut rejetée par le Président qui se basa sur les prérogatives (contestées d'ailleurs) que la Constitution lui avait accordées. Bien qu'il se déclara partisan d'un large débat, y compris à propos de «l'opportunité» d'une conférence nationale, il exclut toutefois une conférence «souveraine». Le 18 décembre, lors d'une rencontre avec tous les

partis reconnus, le Président répéta son souhait que tous les partis puissent participer à la formation d'un gouvernement de coalition, après quoi, sur la base de sa compétence constitutionnelle, il fixerait la date des élections.

Le 19 décembre le premier ministre déclara également que la constitution ne lui permettait pas d'approuver le point de vue des partis d'opposition (qui n'acceptèrent pas ses propositions). Suite à quoi les partis d'opposition confirmèrent leur point de vue, notamment qu'étant donné que le Président refusait d'abandonner la présidence du MRND, il n'était pas indiqué de nommer un premier ministre appartenant à ce même parti. Ils insistèrent à nouveau sur la nécessité d'une «conférence nationale souveraine» qui obligerait le Président d'accepter un «gouvernement d'union nationale».

Dans son discours-programme prononcé le 30 décembre 1991 le Premier Ministre NSANZIMANA annonça la mise en application d'une loi sur l'amnistie. D'autre part son gouvernement examinerait la proposition de soumettre à l'avis d'un «Comité de Sages» l'opportunité d'une «conférence nationale».

L'opposition reprochant au Président de cumuler sa fonction de chef d'Etat non seulement avec la présidence du MNRD mais également avec le commandement suprême de l'armée (bien que l'art 21 de la loi sur les partis politiques ait déclaré incompatible le cumul d'un mandat politique avec une fonction dans l'armée) le Président nomma, en guise de concession, le colonel Augustin NDINDIUYMANA ministre de la Défense.

Le 26 février, nous eûmes l'occasion de rencontrer, chez le ministre, un colonel impliqué dans la réforme de l'état-major de l'armée ainsi qu'un membre du comité de direction du MNRD qui participa à un des groupes de travail créés en vue de préparer la formation d'un gouvernement de transition; il nous donna connaissance d'un avant-projet de loi électorale qui permettrait aux petits partis nationaux d'obtenir une représentation au parlement,

Le 27 février, lors d'un entretien avec un des responsables de la commission relations extérieures du MDR, il nous déclara que, bien que son parti ne soit pas chaud pour participer en ce moment à un gouvernement de transition, il est, vu l'état de guerre, indispensable d'unir toutes les forces disponibles pour former un gouvernement dans lequel les quatre grands partis (MRND-MDR-PSD et PL) devraient être proportionnellement représentés. La première tâche de ce gouvernement devrait être de mettre fin à la guerre, de prendre en mains le problème des réfugiés, d'assainir les finances publiques, de stimuler l'économie et de préparer les élections. Il devra également réaliser la division des pouvoirs.

Ce point de vue nous fut confirmé, le 28 février, par Thaddée BAGARAGAZA (du comité de direction du MDR), qui regretta que les négociations traînent trop longtemps et s'étaient heurtées la veille à une difficulté inattendue, notamment le fait que le PSD (soupçonné de connivence avec le MNRD) avait revendiqué le poste de premier ministre du gouvernement de transition.

Ce même jour, ce fait fut confirmé par un membre du Comité du PL. Le Parti Libéral estima que la présidence du gouvernement devait être confiée au MDR, qui a toute sa confiance.

Le 3 mars nous eûmes l'occasion de rencontrer le vice-président du PL Landoald NDASINGWA et son compagnon Adalbert BAYIGAMBA qui étaient fortement préoccupés suite à la lecture, au micro de la radio nationale d'une lettre, émanant d'un soi-disant «Comité interafricain pour la non-violence» dans laquelle la population fut mise en garde contre des terroristes étrangers «recrutés par le PL (sur ordre du FPR)» qui avaient l'intention d'assassiner 22 personnalités Hutus appartenant à divers partis. Les dirigeants du PL considéraient que la diffusion de cette lettre, sans doute inspirée par le MNRD dans le but de faire échouer les négociations tendant à former un gouvernement de transition, était tout simplement une invitation au génocide (à la persécution des Tutsis et des membres du PL). Ils en craignirent les pires conséquences et se proposaient de faire appel à tous les partis de l'opposition pour qu'ils réagissent unanimement.

Le 4 mars nous étions reçus par le Premier Ministre NSANZIMANA. Bien qu'il se considéra président, non pas d'un gouvernement expédiant les affaires courantes mais d'un gouvernement de plein pouvoir, nous avons l'impression qu'il n'était pas tout à fait au courant des récents événements, et semblait être assez isolé dans son vaste immeuble. Le Premier Ministre, qui a représenté le Rwanda durant huit ans auprès de l'OUA, est sans aucun doute un politicien sage et compétent. Il sait qu'on lui a reproché d'avoir accepté le poste de premier ministre dans «ce» gouvernement mais il regrette, pour sa part, qu'en dehors du MRND, seul le PDC accepta de faire partie de son gouvernement.

Ce même jour (à la veille de notre départ), nous étions reçus par le Président Juvenal HABYARIMANA. Le Ministre de Justice Matthieu NGIRUMPATSE (que nous avons rencontré le lendemain de son retour de Bruxelles) assista à l'entretien, de même qu'un secrétaire du service d'information.

Au cours de cet entretien nous faisons état de la lettre anti-PL lue à la radio, soulignant les conséquences possibles d'une telle invitation à la violence et nous demandions au Président s'il n'était pas indiqué de démentir formellement ce tract d'origine douteuse. Le Président nous répondit que la radio y consacrerait un débat politique qui devrait permettre à tous les partis d'exprimer leur opinion à ce sujet.

A propos de l'évolution politique, nous lui demandions s'il ne serait pas indiqué d'autoriser le FPR à participer au processus de démocratisation. Le Président répondit que le souhait du FPR de participer aux discussions ne posait pas de problème. Il n'avait qu'à rentrer dans le pays et se faire reconnaître comme parti. Il était cependant difficile de donner suite à leur revendication d'intégrer les soldats FPR dans l'armée rwandaise.

Nous lui demandions aussi si le Président n'enlèverait pas une arme à ses opposants, s'il décidait, tout en restant Chef de l'Etat, d'abandonner ses fonctions militaires et celle de président de parti. A cela le Président répondit qu'en nommant un ministre de la Défense, il avait déjà abandonné ses fonctions concrètes dans l'armée, dont il n'était plus que le

commandant suprême comme tout autre Chef d'Etat («sauf que je ne dispose pas d'un bouton rouge pour déclencher une guerre nucléaire»). Il était cependant décidé de demeurer président du MRND et ne voyait pas en quoi cela pouvait être incompatible avec sa fonction présidentielle. «Le Président du Sénégal n'est-il pas, lui aussi, président de son parti socialiste». Nous lui demandions si cela ne le gênerait pas au cas où le MRND ne récolterait qu'une minorité des voix aux élections. «Même dans cette hypothèse», répondit le Président, «cela ne changerait rien aussi longtemps que je fais la distinction entre l'intérêt du pays et l'intérêt de mon parti».

Suite à cet entretien, qui avait duré une heure, j'eus droit à une longue interview par la radio rwandaise. Cette interview fut diffusée le lendemain comme premier point du journal en langue française, y compris le passage concernant les fonctions présidentielles. Seul le passage concernant la liberté de presse ne fut pas retenu.

Après notre retour à Bruxelles nous apprenions que les craintes s'étaient avérées justifiées, et qu'une chasse aux Tutsis et aux membres du PL avait été déclenchée dans la sous-préfecture de Kinazi, région Bugesera, où on déplora de nombreux morts (300 ?) tandis que beaucoup de maisons furent saccagées ou incendiées et que des milliers de personnes avaient pris la fuite pour se réfugier dans les paroisses et ailleurs.

Nous apprenions que le Premier Ministre NSANZIMANA avait condamné ces actes criminels, mais qu'une condamnation de la part du Président se fit attendre. Nous avons immédiatement envoyé, par fax, une lettre au Président, avec copie aux ambassadeurs et autres instances intéressées, rappelant au Président notre entretien et insistant sur la nécessité d'un blâme officiel du tract provocateur d'origine douteuse.

Bien que, durant notre séjour, nous avons pu constater que le Président dispose toujours de beaucoup de partisans et que les méfaits signalés sont attribués à son «entourage», sinon au FPR, nous avons néanmoins eu l'impression que sa popularité décroît, que sa position risque de devenir intenable, et qu'il a du mal à accepter les conséquences de la démocratisation. Quant

à la population, nous avons constaté que l'adhésion à des partis politiques, y compris de l'opposition, est manifestée au grand jour, (drapeaux de partis aux maisons, casquettes des partis et meetings en plein air). Si la formation d'un «vrai» gouvernement de transition ne se produit pas à bref délai, il est à craindre que le Rwanda subira encore de rudes épreuves.

IV. ATTITUDE DE L'EGLISE

L'église qui avait initialement soutenu les chefs Tutsi opta en 1959 pour l'émancipation des Hutus opprimés.

Après le coup d'état d'HABYARIMANA, la hiérarchie autochtone eut des rapports privilégiés avec le MRND. L'archevêque Vincent NSENGIYUMVA de Kigali devint membre du Comité central du MRND. Il n'en démissionna qu'en 1990 (avant la visite du Pape), mais soutient toujours le régime. Lors d'un «pèlerinage pour la paix» qui eut lieu le 23 février, il pria pour le Président HABYARIMANA, non seulement à la fin de la messe pontificale mais également dans le canon.

Le malaise croissant parmi la population et le clergé local apparut au grand jour le 1er décembre 1991, suite à une lettre du presbyterium (le conseil des prêtres) du diocèse de Kabgayi, présidé par Mgr. Thaddée NSENGIYUMVA (pas apparenté à son homonyme L'archevêque), président de la conférence épiscopale Rwandaise. La lettre, intitulée «Convertissons-nous pour vivre ensemble en paix» contient une auto-critique de l'église en tant qu'instrument du pouvoir. «L'église est malade» confessa la lettre qui critiqua la discrimination raciale et le silence coupable des autorités de l'Eglise inféodées au pouvoir politique. La lettre attira également l'attention sur les tueries, viols, et arrestation de milliers de civils et soldats et plaida pour une plus grande transparence, des négociations entre le gouvernement Rwandais et le FPR, un vrai système de multipartisme démocratique, la formation d'un gouvernement de transition, la fin de la guerre et la convocation d'une conférence nationale en vue de préparer l'avènement d'une société caractérisée par la justice et la paix.

Cette lettre eut un grand retentissement, même en dehors du diocèse de Kabgayi. Cependant, L'archevêque Vincent NSENGIYUMVA (qui nous reçut le 24 février) ne l'apprécia pas. Il estima que les problèmes de l'église doivent pouvoir être discutés à huis-clos, et qu'une «confession publique» sapait l'autorité du «chef» qui est un des piliers de la culture africaine.

Tel ne fut pas l'avis de Mgr. Giusewe BERTELLO, le nonce apostolique (qui nous reçut le 25 février). Il estima que la lettre de Kabgayi avait été publiée à un moment providentiel. Aussi le nonce avait dans une lettre adressée à André LOUIS (de l'I.D.C. - Internationale démocrate-chrétienne) vivement réagi contre le rapport de celui-ci dans lequel la lettre avait été appelée «un pamphlet politique». Le rapport d'André LOUIS s'était d'ailleurs prononcé en faveur d'un soutien inconditionnel au MRND et au Président. La lettre de Kabgayi fut suivie par un message de Nouvel An qui, quoique dans un style différent, avait la même tendance.

La conférence épiscopale ne se contenta pas de ces seules paroles. Le 22 janvier 1992, (dans le courant de la semaine de l'unité) une rencontre eut lieu entre des évêques et des responsables des églises protestantes qui plaidaient dans un communiqué de presse pour une négociation de la paix, le retour des réfugiés et l'entente entre les partis politiques.

Le 27 janvier, suite à cette rencontre, une commission de 10 membres fut constituée (composée de trois évêques, deux prêtres et cinq responsables des églises protestantes) qui entama des négociations avec les douze partis politiques reconnus à l'époque. Suite à une réunion commune, un document fut rédigé expliquant sur quoi tous les partis étaient d'accord et sur quoi ils avaient des avis divergents. L'unanimité avait trait à la formation d'un gouvernement de transition composé de membres de divers partis, à l'organisation d'élections honnêtes et bien préparées sous contrôle international, ainsi qu'à des négociations avec les assaillants en vue de terminer le conflit.

Le 10 février, les prêtres du doyenné du Mutara (dans la zone frontalière nord que nous avons pu visiter le 3 mars) lancèrent un cri d'alarme au sujet de la détresse des victimes de guerre. Ils dressèrent le bilan tragique des attaques (nocturnes) quasi-quotidiennes et décrivirent le sort des réfugiés et des familles terrorisées et la désorganisation des services médico-sanitaires. Eux aussi insistèrent sur la nécessité de négociations entre le gouvernement et le FPR.

L'évêque de Nyundo, Mgr. Wenceslas KALIBUSHI, que nous avons pu rencontrer le 27 février, après la réunion de la conférence des évêques à Kigali, raconta comment il se vit

régulièrement obligé d'intervenir pour éviter des tueries ou pour faire libérer des prisonniers injustement arrêtés.

Le 29 février, nous étions reçus à Kabgayi par Mgr. Thaddee NSENGIYUMVA. Il raconta que la lettre qui avait causé tant de remous, était initialement destinée au seul diocèse où elle faisait partie de la campagne de l'avent. Son retentissement a surpris et réjoui L. Entre-temps le conseil pastoral est en train de rédiger un schéma pour la lettre du carême. Mgr. Thaddée était particulièrement heureux que les dirigeants des églises catholique et protestantes «se soient trouvés» et collaboraient fraternellement, bien que l'esprit de concurrence n'avait pas disparu «dans les collines», surtout dans le chef de sectes, fortement soutenues par les Etats-Unis. Il nous informa de ce que, la semaine précédente, une délégation des églises (trois catholiques et trois protestantes) avait rencontré les chefs du FPR. Ces derniers les ont assurés qu'ils n'avaient eu recours aux armes que parce que c'était le seul moyen de se faire entendre. Les dirigeants FPR expliquèrent les raisons qui ont provoqué la guerre. Ils désirent également un cessez-le-feu, qui doit être respecté. Ils sont prêts à s'intégrer au Rwanda en tant que parti politique et à participer à une conférence nationale, mais ils exigent que leur armée soit intégrée dans l'armée rwandaise.

Enfin, nous avons eu, durant notre séjour, l'occasion de rencontrer plusieurs prêtres rwandais, missionnaires, assistants sociaux et coopérants, et ceci tant à Kigali qu'à Butare, Rwamagana et Rukomo (dans la région du «front» au nord-est), où nous avons visité le camp de personnes déplacées (environ 7.000). Nous ne pouvons qu'admirer le courage et l'abnégation de ces missionnaires, prêtres et laïcs, surtout dans les zones frontalières, quotidiennement exposées à des attaques.

Notre présence semblait très appréciée et les évêques que nous avons rencontrés étaient disposés à encourager la revitalisation de la commission «justice et paix» rwandaise.

V. LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

Afin de nous former une idée de la situation économique du pays, nous avons rencontré plusieurs hommes d'affaires ainsi que d'anciens hauts fonctionnaires, qui nous ont esquissé le tableau suivant.

En 1978, suite au «boom» des prix du café, le Rwanda a connu une expansion spectaculaire qui a permis de relever les salaires (ce qui ne s'est plus produit depuis lors). Les dépenses de l'Etat, par contre, n'ont cessé d'augmenter et, après la forte baisse des prix du café en '82-'83, le budget a accusé un déficit qui a augmenté d'année en année. La fraude fiscale est largement répandue (12.000 commerçants ne payent que 200 millions de francs rwandais). Les 25 milliards de recettes fiscales ne suffisent évidemment pas pour couvrir les dépenses de l'ordre de 48 milliards de fr.rw., ce qui fait que l'Etat puise dans les réserves des caisses sociales à un point tel qu'on se demande comment on pourra dédommager les invalides de guerre.

Beaucoup de petits projets d'ONG rapportent du bénéfice mais beaucoup de grands projets agricoles coûtent plus qu'ils ne rapportent. Les dépenses militaires ne cessent d'augmenter. Les recettes fiscales sont utilisées en priorité pour payer les soldats (et pour entretenir les familles de ceux qui résident dans les camps militaires et qui comptent jusqu'à dix enfants).

Il sera dès lors difficile d'exécuter le Programme d'ajustement structurel (le PAS) imposé par le Fonds Monétaire International et la Banque mondiale, qui aurait dû stimuler l'économie, mais qui pourrait se solder par une nouvelle dégradation du pouvoir d'achat des plus démunis. Il est vrai que le Rwanda ne connaît pas, jusqu'ici, une inflation galopante (comme p.ex. le Zaïre) et que la construction routière se poursuit, mais le pays vit grâce à l'aide étrangère indispensable surtout dans les régions frappées de famine chronique, mais qui, d'autre part, décourage l'agriculture locale.

Les problèmes économiques du Rwanda ont une dimension sociale prononcée. Un des plus graves problèmes est celui du surpeuplement croissant. Sur un territoire plus petit que la

Belgique on compte actuellement plus de 7 millions d'habitants et on craint que vers la fin du siècle leur nombre approchera les 10 millions. Les actions de planning familial démarrent lentement et n'ont que peu de succès. Le seul frein à l'explosion démographique, semble être la croissance dramatique de l'épidémie du SIDA, qui a déjà fait beaucoup de victimes et qui, outre les besoins de prévention et de soins à donner aux patients, nécessite aussi des mesures d'accompagnement des familles touchées et de prise en charge des orphelins du SIDA. A Kigali, nous avons pu faire la connaissance des responsables et de plusieurs infirmières et assistantes sociales du BSU (Bureau Social Urbain) qui est très actif sur le terrain des soins de santé, de la garderie d'enfants et de l'accompagnement-SIDA. La Croix Rouge belge, de son côté, déploie également une activité remarquable (le Directeur STOEFFS dirige notamment un orphelinat qui prend soin de 800 enfants).

Sur le terrain de l'assistance sociale et de la formation permanente, nous avons également eu l'occasion de prendre connaissance des activités multiples et efficaces de la JOC, de l'ARTC (Association Rwandaise des Travailleurs Chrétiens) et de l'IWACU (Centre de Formation et de Recherche coopératives).

EN GUISE DE CONCLUSION

Notre impression finale pourrait se traduire par une tentative de réponse à la question qui nous fut posée par le Président: «Dites-moi ce que vous avez trouvé de bon et de moins bon»?

Constatations positives

- la bonne volonté de plusieurs membres du gouvernement (premier ministre, ministre de la défense, ministre de la justice ainsi que d'officiers supérieurs) et, en particulier, l'engagement des aumôniers militaires;
- l'attitude et l'action de la conférence des évêques et la coopération oecuménique;
- la participation importante et animée des chrétiens aux cérémonies religieuses;
- l'engagement et le courage des missionnaires (en particulier dans les zones exposées) et des militants des organisations de défense des droits de l'homme;
- le comportement courageux des membres de l'opposition et des journalistes exposés à des «sanctions»;
- le comportement exemplaire de l'actuel directeur de la prison de Kigali dans ses rapports avec les détenus;
- le rôle positif du corps diplomatique présent, et notamment du nonce apostolique et de l'ambassadeur de Belgique;
- l'inflation relativement réduite;
- le rôle important que jouent les ONG et les services sociaux bien organisés.

Constatations négatives

- le conflit apparemment sans issue et les attaques du FPR contre des écoles, paroisses, services médicaux et camps de réfugiés;
- la persécution tout aussi brutale des Tutsis soupçonnés de connivence avec l'assaillant, par des bandes armées qui tuent ou maltraitent hommes, femmes et enfants, parfois même avec l'aide des autorités locales;

- les actes criminels pratiqués par certains militaires;
- le soutien de l'Uganda au FPR et l'indifférence de l'opinion internationale;
- la crise économique aggravée par les dégâts et les dépenses résultant de la guerre ainsi que l'endettement de l'Etat;
- la réticence manifestée par le Président devant la mise en oeuvre de la démocratisation et le fait qu'il semble préférer les éloges à la critique;
- les liens trop étroits entre l'archevêque et le pouvoir;
- la répression de la liberté de presse et l'abus du monopole de la radio nationale qui provoque des affrontements ethniques;
- les difficultés rencontrées lors des négociations en vue de former un gouvernement de transition;
- le danger d'une situation chaotique et même d'une guerre civile;
- le problème de l'explosion démographique qui aggrave encore la crise économique et rend le pays tributaire de l'aide extérieure;
- le problème difficile de la (ré-)intégration des réfugiés;
- l'analphabétisme d'environ 50 % de la population et le fléau angoissant du SIDA.

Si le souci d'objectivité qui a animé notre mission ne nous a pas permis de dresser un bilan plus positif, nous osons tout de même espérer que l'ensemble des hommes (et des femmes) de bonne volonté dont dispose le Rwanda parviendra à vaincre les difficultés et à vivre ensemble dans la justice et la paix.

Bruxelles, le 19 mars 1992.

Jeanine WYNANTS,
Présidente de la
Commission Justice et Paix

Fons MARGOT,
Président de la
«Kommissie Rechtvaardigheid
en Vrede»

Rédaction en néerlandais et traduction: Mr Fons Margot.